

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240307-2024-16-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2024

Publication : 07/03/2024

OBJET :
**Convention de
partenariat entre Seine
Grands Lacs et l'Office
de tourisme Lac du Der,
dans le cadre des 50 ans
du Lac du Der en
Champagne**

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-sept février, se sont réunis à 10h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,
Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres composant le Comité syndical	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	11
Représentés par mandat	8
Absents	12

Étaient absents excusés :

*Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Dan LERT,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND
Philippe GOUJON donne pouvoir à Patrick OLLIER
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
François VAUGLIN donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Chantal DURAND*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

En 2024, le Lac du Der fête ses 50 ans.

Propriété de Seine Grands Lacs, conçu pour réguler les niveaux d'eau de la rivière Marne qui alimente la Seine, afin de prévenir les inondations et de soutenir les étiages, ce lac artificiel – le second plus grand en superficie de l'Union européenne – a profondément modifié le paysage marnais et haut-marnais, dont il est devenu partie intégrante.

Sa création a permis le renouvellement et le développement de la faune et la flore locales. Aujourd'hui, quelque 300 espèces d'oiseaux y sont recensées et chaque année des milliers d'oiseaux migrateurs y font escale, dont les fameuses grues cendrées. Cette richesse faunistique et floristique vaut au lac une reconnaissance nationale (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique- ZNIEFF, réserve naturelle) et internationale (zone RAMSAR, Natura 2000).

Dans ce cadre s'est développée sur le plan d'eau et ses abords, une très importante activité touristique et nautique dont l'exploitation a été concédée au Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der.

Émanation de ce syndicat, l'Office de Tourisme lac du Der en Champagne accueille et accompagne les nombreux visiteurs durant leurs séjours au bord du Lac.

À l'occasion de l'anniversaire du lac, les collectivités locales, le Syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der et l'Office de Tourisme ont souhaité organiser de mai à fin décembre 2024 un certain nombre d'événements. Au programme, des manifestations sportives, culturelles et festives, articulées autour de plusieurs thématiques, en lien notamment avec les Jeux Olympiques, l'histoire du Lac et la mémoire du territoire.

L'EPTB, qui est associé aux différentes étapes de préparation de cet événement d'envergure depuis 2023, souhaite y contribuer pleinement en signant avec l'Office de tourisme une convention qui donnera lieu au versement d'une subvention de 50 000 €.

L'intérêt pour l'Office de Tourisme est de renforcer et de dynamiser la renommée et la fréquentation du Lac du Der, en attirant notamment de nouveaux publics.

Celui de Seine Grands Lacs, consiste, à travers une approche festive valorisant le lac et ses emprises, de rendre ses missions visibles, et de les faire connaître au plus large public.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre Seine Grands Lacs et l'Office de tourisme.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU le courrier du 15 janvier 2024 de la Présidente de l'Office de Tourisme Lac du Der en Champagne, adressé au Président du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, sollicitant une subvention de 50 000 €, dans le cadre des festivités organisées de mai à fin décembre 2024 pour les 50 ans du lac du Der ;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU le budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour Seine Grands Lacs de rendre visibles ses actions et de faire connaître ses missions au plus large public, par le biais d'événements festifs ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** le projet de convention de subvention ci-annexé, établie entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et l'Office de Tourisme lac du Der en Champagne, dans le cadre des 50 ans du Lac du Der.

Article 2 : **PRÉCISE** que les dépenses associées seront imputées sur le Budget du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr